

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 26 MAI 2020

2020 - 012

Date de convocation : 18/05/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15 en présence : 15 votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS.

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°12 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints ;

Considérant que la population totale au dernier recensement est de 549.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123 23, L2123 24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire : 40.3%
- Adjoints : 10.7 %

Article 2 :

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28/03/2014.

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 4 :

Cette délibération concerne les indemnités à compter du 27 mai 2020.

2020 - 012

Article 5 :

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du conseil Municipal est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 26 mai 2020

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

The image shows a circular official seal of the Commune de Morlincourt. The seal features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text 'COMMUNE DE MORLINCOURT' and 'OISE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal, starting from the left and looping around the emblem.

2020-012

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°12

Tableau récapitulatif des indemnités

Population (totale au dernier recensement) : 549
(art. L2123-23 du CGCT pour les communes)

Nom du Bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Indemnité Brut (en euros)
Patrick LEFEBVRE	40.3	1 567.43
Marc DEGAUCHY	10.7	416.17
Florence LOIFERT	10.7	416.17
Marc-André DUPUIS	10.7	416.17
Marie-Josée LENS	10.7	416.17